

07.04.2009 - 09:51 Uhr

Projet pour l'élimination des engorgements: l'ASTAG exige des mesures d'aménagement supplémentaires et la réaffectation des produits de la route

Bern (ots) -

Dans sa prise de position sur le programme de la Confédération destiné à éliminer les goulets d'étranglement, l'Association suisse des transports routiers ASTAG a clairement stipulé que des mesures supplémentaires de développement des structures routières seront nécessaires dans un proche avenir. Dans un même temps, l'ASTAG s'oppose à la requête des constructeurs des routes nationales de prévoir d'ores et déjà de nouvelles sources de financement dans le cadre de mesures provisionnelles. De plus l'ASTAG rejette la hausse de 20 centimes de la surtaxe sur les huiles minérales tout comme elle rejette toute autre augmentation de taxe. En effet et toujours selon l'ASTAG, les produits de la route ont été trop longtemps détournés de leur affectation première.

L'Association suisse des transports routiers ASTAG salue l'initiative de la Confédération consistant à enfin éliminer les engorgements en constante augmentation par l'entremise d'un arrêté fédéral. Selon l'ASTAG, un tel projet aurait dû être mis en place depuis longtemps. Ce programme d'élimination des goulets d'étranglement représente donc un premier pas dans la bonne direction. Il devrait très bientôt être suivi par d'autres. L'élimination des goulets d'étranglement prévue requiert également la construction de compléments de réseaux. Cela ne peut se réaliser dans le cadre de la LFIInfr, mais nécessite une adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

Le développement des infrastructures routières permettra en fin de compte de réduire les émissions polluantes et de soulager l'environnement tout en contribuant à améliorer notablement la sécurité routière, comme la Confédération prévoit également de le faire par l'entremise du projet "Via sicura".

Des mesures d'aménagement supplémentaires exigées pour le trafic utilitaire

Dans ce contexte, l'ASTAG rappelle la situation souvent désolante frappant le trafic utilitaire. Les autorités fédérales sont en particulier appelées à créer rapidement et sans grande artillerie bureaucratique des places de stationnement supplémentaires pour les poids lourds le long des routes nationales et dans les agglomérations. Pour l'Association suisse des transports routiers, il est en effet inacceptable que les autorités exigent d'une part de la branche des transports et de ses chauffeurs qu'ils respectent minutieusement les temps de conduite et de repos alors que d'autre part les mêmes autorités ne mettent pas de places d'arrêt suffisantes à disposition des poids lourds particulièrement le long de l'axe Est-Ouest entre St. Gall, Zurich, Berne, Lausanne et Genève. Des investissements appropriés ont déjà été faits dans le canton d'Uri, ou sont en tout cas planifiés pour le trafic de transit (périmètre de Monteforno dans le canton du Tessin). L'ASTAG exige donc que la branche suisse des transports et ses chauffeurs puissent bénéficier des mêmes droits.

Non catégorique de l'ASTAG à une hausse des impôts et des redevances

C'est avec une grande désillusion que l'ASTAG a pris note du fait qu'au cours des dernières années, les autorités fédérales ont

visiblement puisé sans discontinuer dans la casse routière. Selon le rapport de la Confédération destiné à la consultation, un trou dans le cadre du financement devrait apparaître dès 2015. Une mesure provisionnelle prévoit de colmater ce trou par une hausse de la surtaxe sur les huiles minérales.

Or, l'ASTAG rejette avec véhémence une telle idée: une augmentation de la surtaxe sur les huiles minérales pour financer le programme d'élimination des engorgements est à exclure complètement, tout comme d'autres hausses de redevances ou d'impôts. Selon l'ASTAG les moyens déjà existants versés par le trafic routier doivent à l'avenir être réaffectés en totalité au même trafic routier.

Le détournement de l'affection du produit de la caisse routière a régulièrement augmenté aux cours des dernières années: ainsi ces recettes ne sont plus utilisées uniquement pour l'élargissement, l'entretien et l'exploitation des routes nationales et pour la participation de la Confédération aux dépenses routières des cantons, mais elles sont de plus en plus souvent offertes dans le style grand seigneur pour financer les projets des transports publics. Cette manière de faire va à l'encontre de l'intention explicite du souverain lors de la création de l'article constitutionnel concerné.

Appliquer enfin le principe de causalité à tous les modes de transport!

Par ailleurs, il est urgent qu'un financement se basant sur le principe de causalité ne s'applique plus uniquement à la route mais également au trafic ferroviaire. Et le premier pas indispensable dans ce sens consisterait à dissocier systématiquement les flux financiers destinés à financer le rail et la route. Dans ce contexte, l'ASTAG approuve la proposition d'Economiesuisse, qui préconise un financement basé sur les principes suivantes: a) un financement basé sur le principe de causalité b) le respect du principe de subsidiarité, c) la prise en compte des avantages en matière d'économie nationale et des avantages commerciaux, et enfin d) tenir compte des générations futures.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
Weissenbühlweg 3, 3007 Berne
Tél. 031 370 85 24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100580891> abgerufen werden.